

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 05 décembre 2024

Délibération n°DE_2024_12_003

Nombre de délégués : 24
Quorum : 13
Votants : 19 dont 3 suppléants

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq décembre, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 28 novembre 2024, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.

Ont pris part au vote :

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Guillaume ROUARD, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Philippe HENRY, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Régis AUBRY, Monsieur Sébastien JADOUL, Monsieur Alain CHAPE, Monsieur André TROUSLARD, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Christophe CAPUT, Monsieur Christian PERGENT, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Paul COLIN, Monsieur Stephane PERRIN, Monsieur Romuald COLLET

Monsieur Jean-Paul COLIN est désigné secrétaire de séance.

7.3 - Ligne de trésorerie

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Président, expose ce qui suit :

"Considérant le besoin de trésorerie pour soutenir les dépenses courantes de la structure dans l'attente du versement des différentes subventions à percevoir, une ligne de trésorerie a été sollicitée auprès du Crédit Agricole de Lorraine en renouvellement de celle contractualisée l'année dernière.

L'offre formulée propose une ligne de trésorerie à taux variable avec les conditions suivantes :

- Montant : 40 000,00 €
- Type d'échéance : Trimestrielle
- Index : Euribor 3 mois journalier
- Valeur de l'index : 2,9120% au 27/11/2024
- Marge sur financement : 0,54%
- Taux indicatif : 3,45% avec un taux plancher de 0,54%
- Durée : 12 mois
- Montant de la commission d'engagement : 120,00 €

Pour disposer de ces fonds, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider l'offre du Crédit Agricole de Lorraine,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dossier."

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

VALIDE l'offre de ligne de trésorerie formulée par le Crédit Agricole de Lorraine,

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce dossier.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Jean-Marie ADDENET

